



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".

"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

N° 195 Janvier – Février 2006

Bulletin de liaison bimestriel du MIL

INDEPENDANCE DE LA FRANCE ET UTILISATION DE LA FORCE NUCLEAIRE

Extraits de l'allocution de Jacques CHIRAC, Président de la République

(...) Face aux crises qui secouent le monde, face aux nouvelles menaces, la France a toujours choisi, d'abord, la voie de la prévention. Celle-ci demeure, sous toutes ses formes, le socle même de notre politique de défense. S'appuyant sur le droit, l'influence et la solidarité, la prévention passe par l'ensemble des actions de notre diplomatie qui, sans cesse, s'efforce de dénouer les crises qui peuvent naître ici ou là. Elle passe aussi par toute une gamme de postures relevant des domaines de la défense et de la sécurité, au premier rang desquelles se trouvent les forces repositionnées.

Mais ce serait faire preuve d'angélisme que de croire que la prévention, seule, suffit à nous protéger. Pour être entendus, il faut aussi, lorsque c'est nécessaire, être capable de faire usage de la force. Nous devons donc disposer d'une capacité importante à intervenir en dehors de nos frontières, avec des moyens conventionnels, afin de soutenir et de compléter cette stratégie.

Une telle politique de défense repose sur la certitude que, quoiqu'il arrive, nos intérêts vitaux seront garantis.

C'est le rôle attribué à la dissuasion nucléaire qui s'inscrit dans la continuité directe de notre stratégie de prévention. Elle en constitue l'expression ultime.

Face aux inquiétudes du présent et aux incertitudes du futur, la dissuasion nucléaire demeure la garantie fondamentale de notre sécurité. Elle nous donne également, d'où que puissent venir les pressions, le pouvoir d'être maîtres de nos actions, de notre politique, de la pérennité de nos valeurs démocratiques.

Dans le même temps, nous continuons à soutenir les efforts internationaux en faveur du désarmement général et complet, et, en particulier, la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Mais nous ne pourrions évidemment avancer sur la voie du désarmement que si les conditions de notre sécurité globale sont maintenues et si la volonté de progresser est unanimement partagée.

C'est dans cet esprit que la France a maintenu ses forces de dissuasion, tout en les réduisant, conformément à l'esprit du traité de non-prolifération et au respect du principe de stricte suffisance.

C'est la responsabilité du chef de l'Etat d'apprécier, en permanence, la limite de nos intérêts vitaux. L'incertitude de cette limite est consubstantielle à la doctrine de dissuasion.

L'intégrité de notre territoire, la protection de notre population, le libre exercice de notre souveraineté constitueront toujours le cœur de nos intérêts vitaux. Mais ils ne s'y limitent pas. La perception de ces intérêts évolue au rythme du monde, un monde marqué par l'interdépendance croissante des pays européens et aussi par les effets de la mondialisation. Par exemple, la garantie de nos approvisionnements stratégiques ou la défense de pays alliés, sont, parmi d'autres, des intérêts qu'il convient de protéger. Il appartiendrait au Président de la République d'apprécier l'ampleur et les conséquences potentielles d'une agression, d'une menace ou d'un chantage insupportables à l'encontre de ces intérêts. Cette analyse pourrait, le cas échéant, conduire à considérer qu'ils entrent dans le champ de nos intérêts vitaux.

La dissuasion nucléaire, je l'avais souligné au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, n'est pas destinée à dissuader des terroristes fanatiques. Pour autant, les dirigeants d'Etats qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous, tout comme ceux qui envisageraient d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, des armes de destruction massive, doivent comprendre qu'ils s'exposent à une réponse ferme et adaptée de notre part. Et cette réponse peut être conventionnelle. Elle peut aussi être d'une autre nature.

Depuis ses origines, la dissuasion n'a jamais cessé de s'adapter à notre environnement et à l'analyse des menaces que je viens de rappeler. Et ceci, dans son esprit, comme dans ses moyens. Nous sommes en mesure d'infliger des dommages de toute nature à une puissance majeure qui voudrait s'en prendre à des intérêts que nous jugerions vitaux. Contre une puissance régionale, notre choix n'est pas

entre l'inaction et l'anéantissement. La flexibilité et la réactivité de nos forces stratégiques nous permettraient d'exercer notre réponse directement sur ses centres de pouvoir, sur sa capacité à agir. Toutes nos forces nucléaires ont été configurées dans cet esprit. C'est dans ce but, par exemple, que le nombre des têtes nucléaires a été réduit sur certains des missiles de nos sous-marins.

Mais, notre concept d'emploi des armes nucléaires reste bien le même. Il ne saurait, en aucun cas, être question d'utiliser des moyens nucléaires à des fins militaires lors d'un conflit. C'est dans cet esprit que les forces nucléaires sont parfois qualifiées «d'armes de non emploi». Cette formule ne doit cependant pas laisser planer le doute sur notre volonté et notre capacité à mettre en oeuvre nos armes nucléaires. La menace crédible de leur utilisation pèse en permanence sur des dirigeants animés d'intentions hostiles à notre égard. Elle est essentielle pour les ramener à la raison, pour leur faire prendre conscience du coût démesuré qu'auraient leurs actes, pour eux-mêmes et pour leurs Etats. Par ailleurs, nous nous réservons toujours, cela va de soi, le droit d'utiliser un ultime avertissement pour marquer notre détermination à protéger nos intérêts vitaux.

Ainsi, les principes qui sous-tendent notre doctrine de dissuasion n'ont pas changé. Mais ses modalités d'expression ont évolué, et continuent d'évoluer, pour nous permettre de faire face au contexte du XXI^e siècle.

Constamment adaptés à leurs nouvelles missions, les moyens mis en oeuvre par les composantes océanique et aéroportée permettent d'apporter une réponse cohérente à nos préoccupations. Grâce à ces deux composantes, différentes et complémentaires, le chef de l'Etat dispose d'options multiples, couvrant toutes les menaces identifiées.

La modernisation et l'adaptation de ces capacités sont donc tout à fait nécessaires. Notre dissuasion doit conserver son indispensable crédibilité dans un environnement géographique qui évolue.

Il serait irresponsable d'imaginer que le maintien de notre arsenal actuel pourrait, après tout, suffire. Que

deviendrait la crédibilité de notre dissuasion si elle ne nous permettait pas de répondre aux nouvelles situations ? Quelle crédibilité aurait-elle vis à vis de puissances régionales si nous en étions restés strictement à une menace d'anéantissement total ? Quelle crédibilité aurait, dans le futur, une arme balistique dont le rayon d'action serait limité ? Ainsi, le M51, grâce à sa portée intercontinentale, et l'ASMPA nous donneront, dans un monde incertain, les moyens de couvrir les menaces d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient.

De même, nul ne peut prétendre qu'une défense anti-missiles suffit à contrer la menace représentée par des missiles balistiques. Aucun système défensif, aussi sophistiqué soit-il, ne peut être efficace à 100%. Nous n'aurons jamais la garantie qu'il ne pourra être contourné. Fonder toute notre défense sur cette unique capacité inviterait, en réalité, nos adversaires à trouver d'autres moyens pour mettre en œuvre leurs armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques. Un tel outil ne peut donc être considéré comme un substitut de la dissuasion. Mais il peut la compléter en diminuant nos vulnérabilités. C'est pourquoi la France s'est résolument engagée dans une réflexion commune, au sein de l'Alliance atlantique, et développe son propre programme d'autoprotection des forces déployées.

La sécurité de notre pays et son indépendance ont un coût. Il y a quarante ans, la part d'investissements du ministère de la Défense consacrée aux forces nucléaires était de 50%. Depuis, cette part a constamment été réduite et ne devrait représenter en 2008 que 18% des investissements. Aujourd'hui, dans l'esprit de stricte suffisance qui la caractérise, notre politique de dissuasion représente globalement moins de 10% du budget total de la Défense. Les crédits qui lui sont consacrés portent sur des techniques de pointe et soutiennent massivement et essentiellement l'effort de recherche scientifique, technologique et industriel de notre pays.

10% de notre effort de défense, c'est le prix juste et suffisant pour doter notre pays d'une assurance de sécurité qui soit crédible et pérenne. Et je vous le dis, la mettre en cause serait parfaitement irresponsable.

En outre, le développement de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, l'imbrication croissante des intérêts des pays de l'Union européenne, la solidarité qui existe désormais entre eux, font de la dissuasion nucléaire française, par sa seule existence, un élément incontournable de la sécurité du continent européen. En 1995, la France avait émis l'idée ambitieuse d'une dissuasion concertée afin d'initier une réflexion européenne sur le sujet. Ma

conviction demeure que nous devons, le moment venu, nous poser la question d'une Défense commune, qui tiendrait compte des forces de dissuasion existantes, dans la perspective d'une Europe forte, responsable de sa sécurité. Les pays de l'Union ont, d'ailleurs, commencé à réfléchir ensemble, à ce que sont, ou ce que seront, leurs intérêts de sécurité communs. Et je souhaite que cette réflexion s'approfondisse, c'est une première et nécessaire étape.

Depuis 1964, la France dispose d'une dissuasion nucléaire autonome. Ce sont les enseignements de l'Histoire qui avaient conduit le général de Gaulle à faire ce choix crucial. Pendant toutes ces années, les forces nucléaires françaises ont assuré la défense de notre pays et ont largement contribué à préserver la paix. Elles continuent aujourd'hui à veiller, en silence, pour que nous puissions vivre dans un pays de liberté, maître de son avenir et de son destin. Elles continueront demain d'être le garant ultime de notre sécurité.

En tant que chef des Armées et au nom des Françaises et des Français, je veux exprimer la reconnaissance et la gratitude de la Nation à toutes celles et tous ceux qui concourent à cette mission essentielle.

(visite aux forces stratégiques - Brest - 19/01/2006)

L'ISLAM ET LA GUERRE

par le Général (CR) Jean Salvan

Cette étude du Général (CR) Jean SALVAN avait été publiée dans VIGILANCE & ACTION de juillet 2000. Elle est toujours, plus que jamais, d'actualité.

L'ISLAM ET LA GUERRE

La guerre fait partie de la religion : deux chapitres du Coran (sourates 47 et 48) traitent de la guerre, deux du partage du butin (8 et 59). Les récits de la vie du prophète portent le nom significatif de «maghāzi», récits de guerre: Mahomet aurait participé personnellement à 80 combats. Pour les musulmans, les conquêtes prodigieuses des VII^e et VIII^e siècles (futūhat) seraient la preuve de la vérité du message coranique.

Il y a plus de 100 versets qui incitent au combat dans le Coran. A La Mecque, Mahomet utilisait le terme «dijhad», qui peut prendre trois sens en arabe:

- d'abord, l'ascèse spirituelle, pour vaincre le mal en soi et s'élever vers la sainteté;
- ensuite, la lutte contre les non-croyants ;
- enfin, le combat contre les mauvais musulmans.

Notons en passant que les musulmans, comme les fidèles d'autres religions, n'hésitent pas à transgresser les prescriptions coraniques. La sourate II, verset 95, promet l'enfer à quiconque tue intentionnellement un musulman : lors des conflits entre l'Irak et l'Iran ou le Koweït, des musulmans des deux camps se sont entre-tués, comme ils le font toujours en Algérie. Dans une religion sans autorité spirituelle suprême, il est facile de transformer un ennemi ou un rival en mauvais musulman : ce fut le sort du propre gendre du prophète, Ali, comme du troisième calife, Othman, comme celui d'Anouar Al Sadate, comme celui de bien des mystiques, mutazilite ou soufi.

A partir de Médine, Mahomet utilise le terme «qital», la guerre où l'on tue, la tuerie.

Plusieurs préceptes méritent d'être médités, en

particulier dans la sourate 47 :

Verset 4 - «Lois donc que vous rencontrez ceux qui mécroient, alors, frappez aux cols. Puis quand vous les avez dominés, alors serrez le garrot.»

Verset 35 : «Ne faiblissez pas, donc, appelez à la paix quand vous avez le dessus. Dieu est avec vous.»

Dans la sourate 5, verset 33 : « Rien d'autre : le paiement de ceux qui font la guerre contre Dieu et son messager et qui s'efforcent au désordre sur la terre, c'est qu'ils soient tués ou crucifiés, ou que leur soient coupées la main et la jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés de la terre : voilà pour eux l'ignominie ici-bas ; et au-delà il y a pour eux un énorme châtement. »

Enfin dans la sourate 9, verset 29 « Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu, ni au jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Dieu et son messager ont interdit, et ceux des gens du Livre qui ne se donnent pas comme religion la religion de vérité, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation sur le revenu des mains; et qu'ils se fassent petits. »

A partir de ce verset fut élaboré « le pacte d'Omar », qui fonde un véritable statut d'apartheid à l'égard des juifs, des chrétiens, des sabéens et zoroastriens ; les païens n'ont, eux, aucun droit en terre d'islam : ils sont voués à la conversion, la mort ou l'esclavage (voir *Politiques et minorités au Proche-Orient, les raisons d'une explosion*, Hamid al Shawi, L. & A. Chabry, pp. 26-27, Paris, 1984).

Les théologiens musulmans considèrent que le monde est provisoirement divisé en trois parties :

* Le domaine de l'islam, dar el Islam, dont la vocation est de conquérir la Terre : c'est le critère politique - l'exercice du pouvoir par un musulman - qui

détermine l'appartenance au « dar el Islam », jamais un critère religieux ou culturel ; l'islam se prétend religion et civilisation (Din wa Dunya). En 1970, dans sa « Déclaration islamique », Aliza Izelbegovic, futur président de la Bosnie, déclarait : « Il n'y a ni paix ni coexistence entre la religion islamique et les institutions sociales et politiques non-islamiques... L'islam n'est pas seulement une religion. » (*Le Courrier de l'Unesco, la religion et le pouvoir aujourd'hui*, dec. 1994. p. 11).

Quant à Hussein al Kouatly, religieux sunnite, il expliquait ainsi la genèse du conflit libanais : *Ou bien le dirigeant est musulman et le gouvernement est islamique alors le musulman l'accepte et le soutient, ou bien le dirigeant n'est pas musulman (en l'occurrence maronite) et le gouvernement n'est pas islamique, alors il le refuse, s'oppose à lui et cherche à l'abolir par tous les moyens, par la persuasion et par la force, par le combat secret et la lutte publique... Tout abandon total ou partiel de cette position est nécessairement, de la part d'un musulman, un abandon de l'islam et de sa doctrine*, in *Al Islam wa al Hukum* (l'islam et le pouvoir) *Al qadiya al Lubnaniya*, 1976-1977.

* Le domaine de la barbarie (Jahiliyya), de l'impureté et de la guerre - Dar el harb : les hommes occidentaux, bouddhistes et confucéens ne constituent qu'une entité politique ment et religieusement hostile à l'islam. «L'incroyance est une seule nation - *Al Kufu millatun Wāhida*», enseigne-t-on dans toutes les écoles coraniques. Tout ce qui n'est pas musulman est barbare : qu'il s'agisse de ce qui précéda l'islam, des athées ou de ceux qui pratiquent une religion autre que

la foi musulmane. Tout ce qui n'est pas musulman est impur : « *Tout le corps d'un individu non-musulman est impur, même ses cheveux, ses poils, ses ongles, et toutes les sécrétions de son corps* » (Ruhollah Khomeini, *Principes politiques, philosophiques, sociaux et religieux*, traduit du persan par J.-M. Xavière, p. 59-62). La logique musulmane est une logique binaire, on ne le répètera jamais assez. Tout habitant du « Dar el harb » peut être tué licitement lorsqu'il pénètre sans autorisation dans le Dar el Islam ». Selon le droit musulman (fiqh), toutes les régions non musulmanes et les biens de leurs habitants appartiennent virtuellement à l'Islam...

* La zone de conciliation - Dar el sulh -, zone où les infidèles acceptent la propagande musulmane : il s'agit d'obtenir le ralliement des cœurs à l'Islam (ta'lif al Qulub). Pour les musulmans actuels, la France fait partie du « Dar el suhl ». En fait, c'est la transposition à l'Islam de la doctrine léniniste des compagnons de route et des idiots utiles...

Mahomet a codifié la pratique tribale de la razzia (Ghazwa), principal moyen d'extension et d'enrichissement des tribus arabes. Le principal théologien musulman, Ibn Taymiyya, dans son *Traité de droit public* (traduction par H. Laoust Beyrouth, p. 27-28 et 34-35), a écrit : « *Le butin (fay) est enlevé aux Infidèles de vive force... Le prophète a dit, d'après Jabir Abd Allah : J'ai triomphé par la terreur sur un parcours d'un mois, la terre a été faite pour moi, j'ai reçu permission de faire du butin ... j'ai été envoyé avec le sabre pour que les hommes servent Dieu seul, mes ressources ont été mises à l'ombre de ma lance. Dieu a enlevé le bien aux infidèles pour le restituer aux musulmans.* » A partir de ce Hadith, les juristes musulmans ont élaboré une théorie juridique selon laquelle le « fay » (butin) appartient à la communauté musulmane et est administré par le calife : l'État musulman, seul propriétaire des terres prises aux non-musulmans, prélève un impôt, le « kharadj », sur les terres qu'il concède et un tribut sur les non-musulmans, le « Jizya ».

L'ISLAM

ET LES DROITS DE L'HOMME

Le droit et les coutumes de guerre sont des plus réduits. Pour Nawawi (*Minhadj*, III, pp. 261-264) : « *La loi défend de tuer dans la guerre contre les Infidèles : des mineurs, des aliénés, des femmes et des hermaphrodites... mais on peut tuer légalement : les moines, des mercenaires que les Infidèles ont pris à leur service, des vieillards, des personnes faibles, aveugles ou malades, même s'ils n'ont pris aucune part aux combats, ni donné des renseignements à l'ennemi. Quand on ne le tue pas à la guerre, il faut en tous cas les réduire à l'esclavage. Il est licite d'assiéger les forteresses, d'employer contre eux l'inondation, l'incendie ou les machines de guerre, et de les attaquer de nuit à l'improviste.* » Il est clair que les membres du GIA appliquaient le droit musulman en martyrisant des religieux en Algérie...

Le Coran institue une triple inégalité : l'inégalité entre homme et femme, croyant et incroyant, maître et esclave. « *Vous formez la meilleure communauté suscitée parmi les hommes ; vous ordonnez ce qui est convenable, vous interdisez ce qui est blâmable* » (sourate III, verset 110).

Quoi qu'en prétendent certains musulmans, le Coran prône la subordination de la femme à l'homme. Dans la sourate IV, verset 34 : « *Les hommes sont les directeurs pour les femmes, à cause de l'excellence qu'entre eux Dieu accorde aux uns sur les autres, ainsi que de la dépense qu'ils font de leur bien... Et quant à celles dont vous craignez l'infidélité, exhortez-les, abandonnez-les dans leurs lits et battez-les.* » Au verset 12 de la même sourate, à propos de l'héritage : « *Voici ce que Dieu vous enjoint au sujet de vos enfants : au garçon, une part comme celle de deux filles.* »

Dans la législation saéite - la plus modérée des quatre écoles de droit musulman - « *le juif et le chrétien valent un tiers d'un musulman ; le pyrolâtre (zoroastrien), et même l'idolâtre, lorsqu'il a obtenu un sauf-conduit, en vaut un quinzième.* »

Comme il est rappelé plus haut, le non-musulman ne peut ni diriger des musulmans, ni épouser une musulmane, ni témoigner en justice contre un musulman. Dans beaucoup de pays musulmans, le non-musulman ne peut pas posséder de terre ou d'entreprises. Il doit payer un impôt spécial, la « gizia ». Il lui est interdit de tenter de convertir des musulmans.

L'esclavage est admis par le Coran. Des règles très strictes sont imposées pour protéger l'esclave musulman et faciliter sa libération. L'esclavage des Arabes est proscrit par un Hadith rapporté par Sarakhsi. En revanche, rien ne s'oppose à l'esclavage des non-musulmans. Et du VII^e au XIX^e siècle, les trafiquants musulmans furent les spécialistes de la capture et de la vente d'esclaves, particulièrement en Afrique. Le souci d'éviter l'esclavage et de ne pas payer d'impôt supplémentaire explique largement les conversions à l'Islam en Afrique...

LES AUTRES RELIGIONS

Notons que les juifs et les chrétiens sont rejetés à plusieurs reprises dans le Coran en particulier dans la sourate 5, verset 151, et la sourate 9, verset 30.

Toutefois, les juifs sont considérés par les musulmans comme d'authentiques monothéistes, alors que les chrétiens sont accusés d'« associationnisme » et de « théophagie ».

La prédication de Mahomet se veut confirmation de la Thora (sourate II, verset 38 ; sourate III, verset 44). Les juifs auraient falsifié la Thora pour cacher la foi musulmane d'Abraham (sourate II, verset 140).

Les chrétiens sont rejetés par la sourate 5, verset 17. Le Coran refuse l'Incarnation (sourate 2, verset 116 ; sourate 5, verset 72 et 75). Jésus n'est pas Dieu, c'est un prophète, un simple messenger de Dieu (sourate 5, verset 17).

Le refus de la Trinité apparaît dans la sourate 4, verset 171, et la sourate 5, versets et 116 : « *Et quand Dieu dira « O Jésus fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors de Dieu ? ».* »

C'est d'ailleurs à propos de ce verset qu'il faut poser la question du sérieux de la révélation reçue par Mahomet : dans aucune religion chrétienne, la Trinité n'a inclus la Vierge Marie.

De même, Mahomet prétend les juifs et les chrétiens en désaccord sur la place d'Abraham :

« *O gens du Livre, pourquoi vous disputez-vous au sujet d'Abraham, alors que la Thora et l'Évangile ne sont descendus qu'après lui ?* »

Le Coran nie la crucifixion du Christ, historiquement attestée (sourate 4, versets 156 et 157) : « *Tout est venu de leur mécréance et de leur parole contre Marie - énorme calomnie - et de leur parole « nous avons vraiment tué le Christ » ; Jésus le fils de Marie, le messenger de Dieu !... Or ils ne l'ont tué ni crucifié, mais on leur a apporté quelque chose de ressemblant !.* »

De plus, dans la sourate 19, verset 28, Mahomet paraît confondre Marie, la mère de Jésus, avec la sœur d'Aaron et de Moïse...

Il est donc assez stupéfiant de constater que des religieux catholiques, soucieux d'être « politiquement corrects » lorsque les croisades et la colonisation sentent encore le soufre, publient que le dernier village français (La Garde Freinet) libéré du joug musulman ne l'a été qu'en 980, et qu'il n'y a jamais eu le moindre regret musulman pour la conquête et la destruction des États chrétiens d'Europe, d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient. Ce ne sont pas les Églises catholiques et protestantes qui s'élèvent contre le génocide des chrétiens soudanais. Et des

responsables religieux semblent aujourd'hui aussi fascinés par l'Islam qu'ils le furent, il y a une ou deux décennies, par le marxisme-léninisme. Citons le Père Claude Geffré, qui proclama à Tunis en 1979 : « *La révélation dont Mahomet est le messenger est une parole de Dieu qui m'interpelle dans ma foi* ». Quant au Père Michel Lelong, il déclara : « *Pour les uns, c'est Jésus-Christ, pour les autres, c'est dans le Coran que Dieu s'est fait connaître en plénitude. Mais tous (chrétiens et musulmans) croient - avec leurs frères en judaïsme - qu'il a parlé par les prophètes* » (Le Monde, 27 avril 1979).

Pendant l'été 1996, des catholiques ouvrirent, à Paris, les portes de l'église Saint Bernard à des Maliens en situation irrégulière, alors que les chrétiens n'ont aucune liberté religieuse au Mali. C'est le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, qui s'indigna de l'utilisation d'un lieu de culte pour une campagne politico-médiatique...

Cela dit, les dirigeants musulmans, au cours de l'Histoire, ont appliqué les enseignements les plus rudes du prophète. Plus que par des tactiques ou stratégies militaires, c'est la submersion démographique (sourate 2, verset 223) et le conditionnement psychologique des guerriers, assurés du paradis s'ils tombaient au combat contre les infidèles, qui assurèrent les victoires musulmanes du VII^e au XVI^e siècles.

Le Coran promet le paradis à ceux qui meurent au combat (sourate 4, verset 74) : « *Qu'ils combattent donc dans Le chemin de Dieu, ceux qui vendent la vie présente contre l'ultime. Et quiconque combat dans le chemin de Dieu, tué ou vainqueur, nous lui donnerons bientôt un énorme salaire.* »

Tout au long de l'Histoire, cette affirmation est reprise par les commentateurs musulmans :

* Al Bokhari (810-870) : « *Lorsque vous rencontrez l'ennemi, soyez endurants et sachez que le paradis est à l'ombre des sabres.* »

* Al Tabari (838-923). Cet historien cite la lettre de Khalil ibn al-Walid, envoyée en 633 aux chefs perses, responsables de la surveillance des frontières : « *Devenez musulmans et soyez sauvés. Sinon, acceptez notre protection et payez la Gizia. Sinon, je viendrai contre vous avec des hommes qui aiment la mort autant que vous le vin.* »

* Ibn Khaldoun (1332-1406) : « *Dans l'Islam, la guerre contre l'Infidèle est d'obligation divine, parce que la religion s'adresse à tous les hommes et qu'ils doivent l'embrasser de gré ou de force... Aux non musulmans, nous n'avons qu'à donner le choix de l'Islam, de la capitation (Dhimma) ou de la mort* » (Prolégomènes, p. 469-479).

* Al Mutaki (1477-1567) : « *Le paradis est à l'ombre des épées... Un jour et une nuit de combat à la frontière valent mieux qu'un mois de jeûne et de prière... Les épées sont les clés du paradis. Chasse les juifs et les chrétiens de la péninsule arabe...* »

IDÉOLOGIE DE COMBAT

Depuis cinq cents ans, les musulmans ressentent, face aux succès et aux victoires des chrétiens et des juifs, une énorme frustration.

Actuellement, les islamistes ont forgé à partir du message prêché à Médine, repris par Qutb Sayyid, une idéologie qui élimine le message « mequois » de tolérance et de bonté ; récuse la laïcité, et en particulier la séparation des domaines religieux, politiques et judiciaires ; prône le partage des richesses du Nord développé et des États pétroliers avec les pauvres du sud ; remet en cause les frontières existantes : il ne devrait exister qu'une limite provisoire entre les domaines des croyants et des incroyants ; légitime la violence pour parvenir à ses fins ; prône la constitution d'un ensemble géostratégique musulman, destiné à redonner à l'Islam la puissance militaire perdue depuis le XVI^e siècle.

Citons Gilles Kepel : « *Selon Qutb, l'Islam est caractérisé par la souveraineté de Dieu seul : un chef*

d'État n'exerce légitimement son pouvoir qu'autant qu'il met en oeuvre la volonté de Dieu, c'est-à-dire les injonctions de la charia... Sous toutes ses formes, la Jahiliyya (impiété et barbarie) doit être détruite par la nouvelle génération coranique que Quib appelle de ses vœux et qui, à l'instar du prophète conquérant La Mecque impie pour en faire le centre de la nouvelle foi, doit construire l'État islamique sur les décombres de l'ordre ancien... Mais il faut attendre le milieu des années 70 pour qu'elle fasse son chemin parmi la première génération issue de l'explosion démographique et de l'exode rural alphabétisée, née avec l'indépendance et profondément mécontente de son sort... Poussée à son terme la pensée de Qutb aboutit au renversement du pouvoir par la violence » (op. cit, p.448).

Notons le rôle très ambigu de l'Arabie Saoudite, qui finance la propagation de la théologie musulmane la plus rétrograde par la «Rabita», grâce au pactole pétrolier.

Il faut citer trois déclarations très caractéristiques, auxquelles les dirigeants français se sont refusé à donner la moindre publicité :

«Le Coran fait interdiction absolue à un musulman d'accepter la souveraineté d'un non musulman en terre d'Islam. Il n'y a, à ce principe, aucune exception, ni à Jérusalem, ni au Caire, ni à Beyrouth, et pas même à Madrid ou peut-être demain, à Paris» (Cheik Samir Bou Assad, Les Cahiers de l'Ouest, n°7. 3° trimestre 1987, Paris).

Dans Le Paradoxe de Roubaix, de Philippe Azziz, Plon, 1995. p. 89 et 90, voici les propos de Mohamed Sabaoui : « Si les lois de la République ne sont pas conformes aux lois coraniques, elles ne devraient pas être imposées aux musulmans. Ces derniers ne devraient être gouvernés que selon la charia, la loi de Dieu... qui est la meilleure du monde. Ils pourront avoir un territoire ou quelques villes où ils pourront appliquer sans entrave les préceptes du Coran...

- Donc des enclaves qui échapperont à la loi commune?

- Oui.

- Et où situez-vous ces enclaves ?

- Dans le Nord, c'est tout trouvé. Ce sera Roubaix, qui est déjà majoritairement musulman... Si tous les musulmans optent, lors des prochaines municipales, pour un vote islamique, le prochain maire pourra être un musulman. Après négociation avec l'État et la région, il pourra déclarer Roubaix enclave musulmane libre et imposera progressivement la charia à l'ensemble des habitants.

- Et que ferez-vous des Roubaisiens non musulmans ?

- La législation islamique a prévu ce cas : la minorité chrétienne aura un statut de dhimmis. Ce seront des citoyens non pas de seconde zone, mais à part, et ils auront toute latitude pour racheter leur liberté et leurs droits grâce à un impôt spécial. En outre, nous ferons tout pour les amener dans le giron de l'Islam, en utilisant non point la violence mais la persuasion... Nous sommes déjà en train, moi et mes camarades, à l'Université de Lille, de mettre sur pied des brigades de la foi qui seront chargées de convertir les Roubaisiens chrétiens ou juifs.»

Dans la revue Politique internationale (hiver 96-97), le mollah Mohammed Omar, chef suprême des Talibans afghans, déclarait :

«Nous devons purifier nos sociétés musulmanes avant de nous préoccuper du reste du monde, pour détourner celui-ci du chemin de Satan et lui faire regarder la vérité en face. L'évènement le plus marquant de l'époque actuelle, ce n'est pas l'invention de l'ordinateur ou d'autres machines tout aussi absurdes, mais le renouveau de l'Islam et de sa mission : sauver le monde de l'ignorance, et civiliser une humanité qui est retournée à l'état sauvage. De par sa nature même, la femme est un être faible et vulnérable à la tentation. Si on la laisse sortir de chez elle hors de la surveillance de son père, de son frère, de son mari ou de son oncle, elle aura vite fait de se laisser entraîner dans la voie du péché... Comme le montre l'expérience des pays occidentaux, c'est le premier pas vers la prostitution.» Et à propos des mutilations prévues par la charia : «Un homme amputé d'un doigt ou d'un bras... s'est acquitté de sa dette envers la société et peut immédiatement retourner travailler pour nourrir sa famille.»

Cela dit, beaucoup de musulmans sont actuellement très mal dans leur peau. Les théologies selon lesquelles le Coran doit être pris à la lettre résistent mal aux chocs des techniques, des théories scientifiques et des médias occidentaux. Aujourd'hui, la plupart des musulmans sont atteints de strabisme divergent : ils gardent un oeil vers La Mecque, mais l'autre est tourné vers New York ou Paris. Il leur faudra choisir entre la logique du Coran et celle de l'ordinateur...

Samuel Huntington a appelé notre attention sur la composante religieuse des conflits actuels : même si la plupart des musulmans n'ont qu'une idée très partielle de la théologie et du droit de l'Islam, la conviction que la guerre contre l'infidèle est juste et légitime est partagée par la plupart des croyants...

Les intégristes islamiques ont un projet de conquête mondiale : comme Lénine, Hitler, Qutb ou Khomeini, tous les perturbateurs, tous les dictateurs ont annoncé à l'avance leurs desseins. Comme toujours, nul ne veut y croire dans nos démocraties et surtout en France, où les islamophiles à la solde de l'Arabie Saoudite s'efforcent de ne mettre en lumière que l'aspect présentable de l'Islam. L'idéologie existe : il ne manque qu'un chef musulman du calibre de Saladin (Salah al Din Yusuf), d'Hitler ou de Lénine pour que nous soyons confrontés, dans une vingtaine d'années, à une menace militaire majeure...

Le problème est aggravé par la collusion des États-Unis avec l'Arabie Saoudite et les intégristes musulmans : en Algérie, «sur 120 étrangers assassinés, pas un seul Américain... Neutralité négociée ? Reste une évidence : en juillet 1996, des expatriés américains fort repérables faisaient du jogging; sans protection aucune, dans le port pétrolier d'Arzew, près d'Oran», (Xavier Raufer, note d'information du laboratoire Minos, «Nouvelles menaces, Les identités criminelles hybrides, les cas du GIA», Centre des Hautes Études de l'Armement, décembre 1996).

Comme pour le marxisme-léninisme, la grande faiblesse de l'Islam, c'est la sous-estimation du fait national : l'Occident n'est pour rien dans l'échec des «fusions» entre l'Égypte et la Syrie (1961), la Libye et ses voisins ou l'éclatement du Pakistan et du Bangladesh (1971).

A court terme, les principaux dangers semblent un terrorisme déstabilisateur, comme chez nous en 1986 ou 1995, et la subversion des valeurs fondatrices de la France par une immigration incontrôlée.

Les dirigeants occidentaux et français se décideront-ils à :

- exiger la réciprocité des droits lorsque nous accueillons des musulmans d'autres États chez nous;
- appliquer les lois qui existent ;
- contrôler le financement des groupes de pression tiers-mondistes et antiracistes prônant une Europe et une France multiculturelles, avec l'ouverture complète de nos frontières ;
- ne pas abandonner l'Islam français à l'Arabie Saoudite ou à l'Algérie ;
- considérer que l'Histoire de la planète où nous vivons n'est pas terminée, que des triblions entendent remettre en cause le partage actuel des pouvoirs et des richesses, et qu'il vaudrait mieux faire confiance à Clausewitz qu'à Adam Smith pour préparer l'avenir de l'Europe et de la France.

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Directeur de la publication: R. BETEILLE (Imprimerie spéciale-Dépot légal/parution)

Nom Prénom.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Portable Télécopie Courriel@.....
 Date et lieu de naissance Je souhaite être adhérent , adhérent actif ou militant ?
 Profession

- Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.
- Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL : 30 € / 50 € / 80 € / 120 € ou plus
- Je souhaite adhérer au M.I.L. pour l'année :
- Cotisation de membre et abonnement au journal : 40 € / Cotisation couple : 40 € / Cotisation simple : 25 € / Cotisation chômeur : 10 €
- Cotisation pour la carte de membre donateur : 80 € / Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 160 €
- Je désire m'abonner à «Vigilance et Action» : simple 30 € / soutien : à partir de 160 €

Date

Signature

A renvoyer au M.I.L., 75 rue Louis-Rouquier 92300 Levallois-Perret - Tél. 0147573444 - Télécopie 0147573424 - Courriel : m.i.l@noos.fr

MIL : La droite civique, gaulliste et patriote

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.